

6

La question de la participation, de la transparence et de l'imputabilité dans la gestion budgétaire de la commune

La question de la participation et de la transparence est diversement perçue dans la commune selon qu'elle est abordée avec la population ou avec les autorités communales.

Ainsi, les autorités villageoises affirment qu'elles ne sont jamais consultées par les autorités communales à propos du budget. Ces dernières affirment que rien ne se décide sans une consultation préalable des villageois.

En ce qui concerne précisément le budget en cours, il ressort des documents de la commune que le Conseil communal a procédé à une large campagne d'information et de sensibilisation de la population sur le processus d'élaboration du budget, son importance, la participation des citoyens et autres acteurs au développement. « Avec le Comité de pilotage, le diagnostic villageois a eu lieu dans les douze villages de la commune » (PDESC 2005-2009). Les résultats des diagnostics villageois ont permis de tenir des journées intercommunales durant trois jours avec les délégués villageois, les représentants des associations et organisations communales, les élus et personnels communaux. Avec la modération du Centre de Conseil Communal (CCC), les participants à ces journées ont largement discuté sur les orientations de développement communal, les stratégies de mise en œuvre, les moyens, les problèmes et potentialités de la commune. A la sortie de ces journées, l'atelier de planification a eu lieu avec la participation des services techniques de la commune. Cette participation des services a été d'un apport capital dans la formulation des projets ou actions à mener dans le budget, la faisabilité technique des projets, leurs coûts etc.

C'est après tout ce travail que le Conseil communal est passé à la restitution du programme du budget à la population en vue de recueillir son avis.

Les grandes orientations et les objectifs de la commune tournent autour de l'hydraulique villageoise, l'éducation, la santé, le désenclavement, l'assainissement, la sécurité, le développement des activités génératrices de revenus, les activités de jeunesse et de sport.

Pour l'élaboration du budget, les institutions communales sont aussi impliquées, ainsi que les services techniques comme le Centre de Conseil Communal (CCC) et les partenaires au développement (PNIR).